

"Se marier et fonder une famille" au cœur des enjeux de 2012

Article rédigé par *Élizabeth Montfort*, le 06 mai 2011

Le Parti socialiste français a présenté, début avril 2011 son projet [\[1\]](#) en vue de l'élection présidentielle 2012. Composé de 30 propositions, on trouve à la fin, entre la promulgation du CV anonyme et l'immigration juste, l'ambition socialiste en matière familiale : *Pour assurer l'égalité des genres et des familles, nous ouvrirons le droit au mariage et à l'adoption pour tous les couples*. Le PS avait déjà annoncé cette proposition dans la Convention Nationale sur l'égalité réelle en novembre 2010. [\[2\]](#)

La réponse de l'UMP sur ce sujet n'a pas tardé, à travers un communiqué analysant le projet socialiste. [\[3\]](#) Le style, précis et incisif, redonne aux mots leur véritable signification. **Mariage : L'absence de définition de la notion d'égalité conduit à l'égalitarisme**

Le communiqué de l'UMP indique : *Le PS veut le mariage homosexuel au nom de l'égalité, mais un couple d'un homme et d'une femme, ce n'est objectivement pas la même situation qu'un couple de deux personnes de même sexe, il n'y a donc pas d'inégalité de situation entre les couples hétérosexuels et homosexuels!*

L'absence de définition de l'égalité

Le problème fondamental du projet socialiste est l'absence de définition de l'égalité, que ce soit entre une femme et un homme (1), ou en parlant des couples (2).

(1) Il existe une **égalité substantielle entre un homme et une femme** parce qu'ils sont l'un et l'autre membre de l'humanité et par conséquent ils sont égaux en dignité et en droits. Cette égalité substantielle **ne remet pas en cause leurs différences biologiques ou sexuelles**, ni leur originalité propre et leur personnalité. L'égalitarisme du PS dans le projet conduit à l'indifférenciation des sexes, et nie les spécificités de chacun.

(2) Quant à l'**égalité de couple**, la question est mal posée. Ouvrir un droit à toute sorte de couple est paradoxal puisque **seule une personne peut être titulaire d'un droit, non un couple, ni un groupe**. La philosophe Sylviane Agacinski indique ainsi : *on semble ne pas remarquer que la revendication du "mariage homosexuel" ou de l'"homoparentalité" n'a pu se formuler qu'à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droit qui n'ont jamais existé : les "hétérosexuels". C'est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l'égalité des droits entre "homosexuels et hétérosexuels" a pu se poser. Il s'agit cependant d'une fiction, car ce n'est pas la sexualité des individus qui a jamais fondé le mariage ni la parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes*. [\[4\]](#)

Les lobbies homosexuels dans leur argumentation prennent justement en considération les couples. Ils estiment que les couples de même sexe se trouvent dans une situation similaire à celle des couples de sexe différent, au regard de l'amour que les deux personnes peuvent se porter. A ce titre, ils réclament l'accès au mariage. Il y a là deux erreurs de raisonnement : d'une part, faire du couple un sujet de droit et d'autre part, considérer le mariage comme la simple reconnaissance de l'amour entre deux personnes. L'institution matrimoniale est bien plus que la consécration de l'amour entre deux personnes, elle est le socle légal de la fondation d'une famille, d'où la nécessaire différence de sexe entre les époux. Le fait que la science permette aujourd'hui de déconnecter couple et procréation ne justifie pas que la loi perde son caractère universel pour servir quelques intérêts personnels et minoritaires. C'est pourtant la ligne qu'a adopté le Parti socialiste dans son projet pour 2012. Il se révèle sur ce thème être démagogique et irresponsable car il confond égalité et égalitarisme (= vouloir l'égalité absolue indépendamment des différences de situation).

Adoption : L'intérêt de l'enfant est d'être élevé par un père et une mère

L'UMP évoque également dans son communiqué la question de l'adoption, affirmant qu' *il n'y a qu'une chose à prendre en compte : l'intérêt de l'enfant !* Elle ajoute : *L'UMP ne se placera jamais sur le plan du droit à l'enfant, tant pour des couples hétérosexuels que pour des couples homosexuels*. Elle rappelle ainsi

une vérité générale que l'on a tendance à omettre lors des votes de lois : **l'enfant n'est pas un objet !** Cette vérité doit s'appliquer que l'enfant soit né ou à naître. Or, le projet de bioéthique tel qu'il est actuellement étudié au Parlement nous montre qu'en France, l'enfant à naître (embryon ou fœtus) a, dans certains cas, une valeur inférieure à l'enfant déjà né !

Le projet de bioéthique ne respecte pas non plus, dans sa rédaction actuelle, le droit de l'enfant d'être élevé par son père et sa mère. Les sénateurs ont en effet autorisé le recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes, le privant délibérément de son père qui est réduit à être un simple géniteur : où est la dignité de l'homme ? Et l'intérêt de l'enfant ?

Parité et altérité sexuelle

Le paragraphe du communiqué sur la famille se clôture par un commentaire sur la parité extrêmement intéressant. Il est en effet rappelé que promouvoir la parité, c'est reconnaître *qu'il y a une dimension essentielle à préserver dans l'altérité sexuelle*. A l'heure où la théorie du *gender* est très influente sur les décisions des institutions internationales et nationales, rappeler l'évidence de l'altérité sexuelle est nécessaire. Cette mention des réalités biologiques qui différencient l'homme et la femme est opportune à un moment où nous avons tant de mal à penser ensemble égalité et différence, réduisant l'homme et la femme à leurs comportements sexuels, comme le promeut la théorie du *gender*. (Pour en savoir plus sur la théorie du *gender*, [cliquer ici](#))

En conclusion, les réponses de l'UMP par rapport à la proposition du PS sont particulièrement claires et fidèles à la définition du mariage et de la fondation d'une famille, dans le respect des personnes comme homme ou femme. Il reste à voir comment cette position sera ensuite intégrée dans un projet présidentiel et législatif par un parti qui compte dans sa galaxie (groupes rattachés à l'UMP) Gay Lib, puissant lobby homosexuel, qui n'a certainement pas dit son dernier mot, à un an des élections, et des ministres comme Nadine Morano qui, il n'y a pas si longtemps, en tant que Secrétaire d'Etat à la famille, appelait de ses vœux le mariage des couples de même sexe et le statut du beau-parent.

Alors que l'UMP se prononce d'une manière si limpide sur le mariage et la filiation, on peut aussi s'étonner que le dernier gouvernement n'ait pas jugé bon de créer un ministère de la famille. Où est la cohérence ?

Elizabeth Montfort, ancien député européen, Présidente de l'Alliance pour un Nouveau Féminisme Européen, porte-parole de l'AFSP.

Eléonore de Vimal, Juriste de l'Alliance pour un Nouveau Féminisme Européen.

L'Alliance pour un Nouveau Féminisme Européen (ANFE) est un Institut d'analyse et de proposition sur l'implication des femmes dans la vie familiale, sociale, professionnelle et politique.

L'ANFE envoie deux fois par mois une newsletter gratuite sur l'actualité européenne et française et publie régulièrement des communiqués pour faire connaître ses propositions.

Site: anfe.eu

Contact/abonnement à la newsletter : nouveaufeminisme@gmail.com

[1] <http://www.parti-socialiste.fr/projet>

[2] <http://www.parti-socialiste.fr/static/9243/convention-nationale-egalite-reelle-le-texte-en-debat.pdf> en p. 30

[3] <http://statique.lemouvementpopulaire.fr/DIVERS/AF-projet-PS.pdf> en p. 10

[4] Sylviane Agacinski, le Monde 21 juin 2007,
http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/06/21/l-homoparentalite-en-question-par-sylviane-agacinski_926550
